LEGENDES :

LEGENDE ESPACES VERTS CREES :

Les essences seront définies ultérieurement, en accord avec la commune.
L'emplacement des arbres et arbustes ainsi que leur nombre sont donnés à titre indicatif.

- *Linéaire boisé identifié comme Espace Boisé Classé au PLU : arbres existants conservés*
- *Arbres locaux en mélange (tige ou cépée) : arbres plantés*
- *Surface plantée (couvre-sols, arbustes bas,…) et/ou engazonnée des espaces collectifs.*
- *Haie d'arbustes en mélange à la charge de l'aménageur*
- ELP 1, 2, … *Espaces Libres Plantés 1, 2*

Aménagements paysagers du bassin :

- *Arbustes moyens et bas*
- *Couvre-sols et graminées*

REPARTITION DES TERRAINS A USAGE COLLECTIF OU PRIVE :

. Terrains réservés à des équipements ou des usages collectifs :
ELP 1, ELP 2, ELP 3, ELP 4, voirie, zones en enrobé, trottoirs (y compris bandes végétalisées), chemins, noues, stationnements, transformateur électrique.
. Terrains destinés à une utilisation privative : Lots 1 à 18.

LEGENDE VOIRIE

- *voie interne et parking du lotissement en enrobé*
- *Circulations piétonnes en béton balayé*
- *Chemin en graves calcaire*
- *Sens de circulation*
- *Stationnement en revêtement perméable*
- *Stationnement PMR en revêtement adapté*
- *Emplacement OM de 12 m2 réservé pour les colonnes enterrées*

LEGENDE CONSTRUCTIONS

- *Zone d'implantation des constructions hors annexes et piscines*
- *Zone non aedificandi*
- *Direction du faitage de la façade principale de la construction*
- *Limites privatives des lots*
- *Périmètre du lotissement*
- *Limite zone constructible*
- *Limites des lots 5 à 9 (hors périmètre du lotissement)*
- *Alignement sur la voie communale n°2 (Chemin Vieux)*
- *Macrolot, Lot 1, Lot 13 : Zone où les piscines ainsi que toute construction, même légère (abris de jardin, véranda….) sont interdites.*
- *Aire d'aspiration (pour l'accès à la réserve d'eau pour incendie)*
- T *Emplacement réservé pour le Poste Transfo. électrique.*

LEGENDE DES CLOTURES REALISEES PAR L'AMENAGEUR :

- *Clôture de 1,60 m de hauteur constituée d'un soubassement de 0,40 m + panneaux rigides de 1,20 m de hauteur*
- *Clôture de 1,60 m de hauteur constituée de panneaux rigides*

SCHEMA DE PRINCIPE DES ZONES D'ACCES / AIRES DE STATIONNEMENT PERMETTANT D'ACCUEILLIR 2 VEHICULES :

5,00 / 3,00 / accès

. à réaliser par l'acquéreur en béton balayé
. l'accès au lot ne peut être modifié qu'avec l'accord du lotisseur
. L'emplacement de l'aire de stationnement est donné à titre indicatif.

Nota :
Les cotes du projet sont données à titre indicatif.

AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT DE 18 LOTS
"Le Pré Bonheur"
Chemin vieux 32600 SEGOUFIELLE

PERMIS D'AMENAGER

MAITRE D'OUVRAGE:
Les parcs aménageur
2 Boulevard d'Arcole
BAL 65
31 000 TOULOLUSE

ARCHITECTE D.P.L.G / PAYSAGISTE :
Stéphanie Bordone
2 impasse de la Source
31 270 FROUZINS e-mail : bordone31@gmail.com
tél : 06 74 40 45 58

BUREAUX D'ETUDES / GEOMETRE :
JULIEN PEREZ
4 rue des Papillons
32600 L'ISLE JOURDAIN
Tél : 06 83 01 34 41

PLAN DES AMENAGEMENTS

PA	**084**	**N° PLAN : 04**	**INDICE PLAN : A**	*Stéphanie BORDONE*
	Date d'émission : Janvier 2024		**ECHELLE : 1/500**	*architecte D.P.L.G paysagiste*